



Déclaration : Le 28 août 2016, au 16^{ème} anniversaire de la signature de l'Accord d'Arusha PARCEM conseille que cette date ne passe pas inaperçue ?

A une semaine de l'anniversaire de la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation signé le 28 août 2000, PARCEM voudrait attirer l'attention des Burundais en général et des dirigeants en particulier sur l'importance de cet événement. Il est digne de mémoire pour avoir évité de justesse la somalisation du Burundi dans les années de crise de 1993. C'est une journée qui devrait être déclarée « chômée et payée » où le Président de la République s'adresse à la Nation. En effet, cet Accord a eu le mérite de :

1. Ramener la paix au Burundi

Depuis ces dernières années, dans un pays qui avait connu de longues décennies de guerre, c'est l'Accord d'Arusha qui a pu rassembler tous les protagonistes de tout extrémisme autour d'une table de négociation. Ils ont prévu les mécanismes de meilleure gestion démocratique de manière à prévenir tout conflit.

2. D'avoir un caractère inclusif

Actuellement, quand on parle de l'Accord d'Arusha, il faut comprendre que tous les accords de paix et de cesser le feu signés entre les gouvernements de l'époque et les mouvements armés sont y intégrés. Le document est donc global et inclusif, personne n'a le droit de s'y dérober. C'est un patrimoine commun.

3. D'avoir bâti des acquis fondamentaux et incontestable :

- a) *Un partage du pouvoir entre les communautés nationales* fondé sur le génie d'une démocratie consensuelle consacrant en même temps le principe d'un homme et une voix et de la protection des droits des minorités et majorités.
- b) *Des corps de police et de l'Armée véritablement nationaux* renforçant la stabilité, prévenant le génocide, les coups d'Etat dans le sens d'un monopole du pouvoir par une seule composante ethnique.

- c) *Jeter les bases d'une bonne gouvernance universelle* permettant de baliser à ce que les faiblesses humaines ne constituent pas une entrave à la bonne gestion des affaires de l'Etat
- d) *Tracer la trajectoire d'une réconciliation véritable* allant à cicatrizer des blessures profondes laissées par les crises antérieures : Commission Vérité et Réconciliation, Commission Nationale Terres et autres Biens. Outre cela, il a eu le mérite d'avoir expliqué en profondeur l'origine du mal burundais.

L'objet de la présente déclaration est donc d'éveiller la conscience des Burundais surtout des dirigeants sur l'extrême nécessité de garder la journée du 28 aout 2016 comme inoubliable où le contenu de l'Accord d'Arusha, son importance et ses mérites devraient être largement expliqués à l'endroit de la population en général et de la jeunesse en particulier.

Fait à Bujumbura le 22 aout 2016

Pour PARCEM
Faustin NDIKUMANA
Directeur Exécutif

